



Gouvernement du Québec Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Québec, le 1er septembre 2021

Monsieur Philippe Bourke Président Bureau d'audiences publiques sur l'environnement 140, Grande Allée Est, 6e étage, bureau 650 Québec (Québec) G1R 5N6

Monsieur le Président,

Je vous informe que l'étude d'impact concernant le projet de parc éolien Apuiat sur le territoire de la ville de Port-Cartier et du territoire non organisé de Lac-Walker dans la municipalité régionale de comté de Sept-Rivières par Parc éolien Apuiat S.E.C. a été jugée recevable conformément aux dispositions de l'article 31.3.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) (chapitre Q-2). Conformément aux dispositions de l'article 31.3.2 de la LQE (chapitre Q-2), cette étude a été rendue publique sur le Registre des évaluations environnementales.

De plus, je vous informe que, suivant le deuxième paragraphe du premier alinéa de l'article 291 de la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives, notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert, l'étape d'information et de consultation publique est réalisée suivant le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, tel qu'il se lisait avant le 23 mars 2018, puisque j'ai reçu de l'initiateur de projet son étude d'impact sur l'environnement le 26 juillet 2016. Les nouvelles dispositions du deuxième et troisième alinéa de l'article 31.3.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement s'appliquent cependant à cette étape qui débutera le 14 septembre 2021.

Je demande donc au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de préparer le dossier aux fins de consultation par le public, tel que prévu aux articles 11 et 12 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, tel qu'il se lisait avant le 23 mars 2018.

Cabinet de Montréal

Montréal (Québec) H2X 1Y4

Téléphone : 514 864-8500

Télécopieur: 514 864-8503

141, avenue du Président-Kennedy, 8e étage

Considérant la situation actuelle entourant la COVID-19 et les mesures particulières applicables, j'invite le BAPE à mettre en œuvre les adaptations qu'il juge nécessaires à ses pratiques pour cette étape afin de respecter ces mesures.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

BENOIT CHARETTE

Bencit Charette